

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2015

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BERTSCHI – GORET –GENCOURT - Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT –MINETTE –ATZENI – HERISSANT –

Absents excusés : Mme SQUINABOL (pouvoir à M. TREHEL), M. BERJOT (pouvoir à Mme BERTSCHI)

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Le compte rendu du 19 février 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition directes locales 2015 -

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote sans augmentation les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 :

• Taxe d'habitation	16.53 %
• Foncier Bâti	10.54 %
• Foncier non bâti	18.53 %
• Taux de cotisation foncière des entreprises*	18.08 %

Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2014 -

Sous la présidence de Monsieur NIVALLE Frédy, la lecture des comptes donne les résultats suivants :

Section d'investissement.....	Dépenses : 34 722.95 euros
	Recettes : 56 858.21 euros
Section de fonctionnement.....	Dépenses : 176 667.90 euros
	Recettes : 200 917.25 euros

CCAS.....	Section de Fonctionnement.....	Dépenses : 795.36 euros
		Recettes : 1 307.66 euros

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité de même que le Compte de gestion de Madame le Percepteur de Charly sur Marne.

Affectation des résultats –

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, a accepté les résultats du compte administratif 2014 :

La section de Fonctionnement dégage un excédent de 90 727.08 Euros.
La section d'investissement dégage un excédent de 69 234.05 Euros

Ces sommes seront reprises de la manière suivante :

- Section d'Investissement (cpte 001 R).....69 234.05 euros
- Section de Fonctionnement (cpte 002 R).....64 460.08 euros
- Excédent de fonctionnement (cpte 1068).....26 267.00 euros

CCAS

La section de Fonctionnement dégage un excédent de 2 616.64 Euros.

Cette somme sera reprise de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement (cpte 002 D)..... 2 616.64 euros

Vote du Budget 2015 –

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015, qui s'équilibre en Dépenses et Recettes :

- Section de Fonctionnement ... Dépenses : 332 037.00 euros
Recettes : 332 037.00 euros
- Section d'Investissement Dépenses : 139 942.00 euros
Recettes : 139 942.00 euros

CCAS :

- Section de Fonctionnement ... Dépenses : 3 672.00 euros
Recettes : 3 672.00 euros

Mutualisation Conseiller de Prévention –

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article L-4121-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention),

Vu la délibération du conseil communautaire DE-2012-87 du 10 décembre 2012 de mutualisation d'un agent « conseiller de prévention » avec la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie à hauteur d'un mi-temps chacun,

Vu la délibération du conseil communautaire DE-2013-62 du 12 septembre 2013 de mutualisation du conseiller de prévention à hauteur du mi-temps partagé ¼ de temps pour la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et ¼ de temps partagé entre les communes de la Communauté de Communes du Canton de Charly intéressées,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'engager la Commune d'Essises 02570 – 2 place de la Mairie dans une politique de prévention des risques professionnels matérialisée par une démarche structurée, ainsi qu'un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année),
- Décide de mutualiser un conseiller de prévention avec la Communauté de Communes du Canton de Charly,
- Autorise le Maire à signer une convention d'intervention du conseiller de prévention pour la période de la mandature,
- Accepte les conditions financières fixées par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, à savoir un tarif fixé au nombre d'agents de la commune comprenant le coût du salaire et de frais de fonctionnement.
Le tarif sera réactualisé chaque année par la Communauté de Communes en fonction de l'évolution de carrière du conseiller de prévention.
- Autorise le Maire à émettre le mandat de règlement de la prestation chaque année.

FDS 2015 :VC2 route des Crochets (partie haute) -

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la commune d'Essises :

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants :

14-5140 VC2 rte des Crochets (partie haute) 155.00 mètre linéaire

Montant global TTC 22 008.00

Montant subventionnable HT retenue 18 340.00

Taux 63 %

Montant de la subvention 11 554.20

- S'engage :
- A affecter à ces travaux 10 453.80 euros sur le budget communal,
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans, au titre du FDS des années antérieures à 2010, à partir de la date de notification,
- A réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

QUESTIONS DIVERSES-

- **Puçage de bacs** : Si votre bac n'est pas pucé, veuillez prendre contact avec la Communauté de Communes de Charly sur Marne au 03.23.82.54.88,
- **Fête patronale** : Les 6, 7 et 8 juin 2015,
- **Personnel communal** : Le Contrat Unique d'Insertion de Madame DE SENA Lucie a été renouvelé pour un an,
- **Plaque « Monument historique »** sera prochainement installé sur l'Eglise Saint André,
- Messe paroissiale à Essises : Samedi 25 Avril 2015

Séance levée à 20 h 10